

LETTRE OUVERTE AUX ELU(E)S METROPOLITAINS

Marseille le 10 Mars 2025

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Vices Président(e)s,
Mesdames, Messieurs les Conseiller(e)s

L'article 189 de la loi de finances pour 2025 modifie l'article L822-3 du Code général de la fonction publique qui disposait jusqu'à présent qu'en cas d'arrêt maladie, pendant trois mois, le fonctionnaire percevait l'intégralité de son traitement. Les mots « l'intégralité » ont été remplacés par « 90 % ».

Suite à la parution du Décret n° 2025-198 du 27 février 2025 relatif à la rémunération maintenue en congé de maladie pour certains agents publics, à partir du 1er mars, l'indemnisation des agents en arrêt maladie va passer de 100 % à 90 %. La déduction de 10 % s'appliquant au traitement indiciaire brut.

Alors que les logiciels de paie, ne sont pas encore adaptés, la Métropole, a d'ores et déjà annoncé par une note d'information en date du 5 mars que cette disposition serait appliquée avec effet rétroactif, puisque la gestion informatique n'est pas encore adaptée.

Cette régression historique qui, encore une fois, non seulement stigmatise les agents publics, va également générer une dégradation de la santé et des conditions de travail et de vie pour un grand nombre de collègues. C'est d'ailleurs la raison qui a motivé vos collègues représentant les employeurs publics territoriaux au Conseil Commun de la Fonction publique à voter unanimement contre aux cotés de toutes les organisations syndicales.

A noter également que Philippe Laurent, maire de Sceaux, vice-président de l'Association des maires de France (AMF) et président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (Csftp), appelle les employeurs publics territoriaux à délibérer, s'ils souhaitent maintenir les indemnités de maladie ordinaire à 100%. Il estime que le principe de la libre administration des collectivités territoriales le permet et c'est ce qu'il fera.

Selon les premières estimations, un agent de catégorie C pourrait perdre plus de 200 euros pour 20 jours d'arrêt, en cumulant le jour de carence et la baisse de 10 % de l'indemnisation.

Rappelons que ces agents, dont la rémunération est déjà très basse, ont un taux d'absence pour raison de santé deux fois supérieur à celui des autres catégories de la Fonction Publique Territoriale en raison de la pénibilité de leurs métiers et de l'usure professionnelle qui y est liée. Cette baisse de la rémunération constitue une régression majeure des conditions de vie et de travail des personnels. Elle est d'autant plus inadmissible qu'elle vient après la signature d'un accord Prévoyance (en cours de transposition) qui engage les signataires (syndicats et représentants des élu(e)s territoriaux) à améliorer la couverture existante.

A la Métropole, selon le dernier Rapport Social Unique, les accidents de service sont passés de 595 en 2021 à 850 en 2023 alors que le nombre de personnels a baissé. De même, les maladies professionnelles ont triplé en 4 ans.

Si nous mettons en application cette mesure que pensez-vous qu'il va se passer ? Les agents malades pour éviter la baisse de leur salaire, se rendront au travail, au risque de mettre leur santé et leur vie en danger et pour certains métiers, celles des usagers. De même, les agents travaillant dans des espaces communs, se contamineront les uns les autres, quel beau tremplin épidémique ! Etes-vous prêts à prendre ce risque ? Nous NON !

Enfin, en votre qualité d'élus(e)s employeurs, vous êtes responsables devant la loi, de la santé des agents de la métropole. Le suivi médical professionnel réglementaire n'est toujours pas assuré. Il serait donc d'un cynisme absolu que, sans assurer vos obligations qui conduisent, de fait à une dégradation de l'état de santé des agents, vous leur demandiez de passer à la caisse.

Nous serons donc en grève et en manifestation le 27 mars prochain devant la préfecture pour faire entendre la voix des agents.

Pour toutes ces raisons, nous demandons à l'ensemble des élu(e)s Métropolitain ainsi que sa présidente en la personne de Martine Vassal, de faire front commun et pour une fois, de se mobiliser aux côtés des agents et prendre ensemble, une délibération pour le maintien à 100% des indemnités de maladie ordinaire sur les 3 premiers mois.

Nous vous remercions de bien vouloir nous faire connaître votre réponse.

Dans l'attente, acceptez, Mesdames, Messieurs, notre parfaite considération.

Syndicat CGT des Agents
de la Métropole Aix Marseille Provence

